

MAC S.S.T (MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES) SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



■ ■ ■ Objectif :

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation de initiale.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du Code du Travail, R6311-15 du Code de la Santé Publique, Décret n°2007-705, Arrêté du 2 mai 2005 et Arrêté du 234 juillet 2007

■ ■ ■ Public et Prérequis :

Toute personne ayant suivi la formation de base S.S.T

■ ■ ■ Durée :

1 Jour - 7 Heures

■ ■ ■ Nombre de stagiaires :

Groupe de 4 à 10 personnes maximum

■ ■ ■ Méthodes Pédagogiques :

Exposés
Débats dirigés
Exercices d'application pratiques
Animation conduite par des Moniteurs Secouristes du Travail

■ ■ ■ Moyens Pédagogiques :

Mannequins adulte, junior, bébé. Masques individuels, protection individuel, plan SST de l'INRS avec jeu de carte magnets. 1 tête articulée, trousse de maquillage, défibrillateurs, couvertures, tapis, divers outils (scie, marteau, couteau ...) pour réalisation des cas concrets, lingettes désinfectantes,

■ ■ ■ Référent Pédagogique :

M.JOSEPH Wilkens

■ ■ ■ Programme :

1ère partie : révision des gestes d'urgence

2ème partie - Actualisation de la formation :

- aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
- aux modifications du programme

Le 1er Recyclage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale. Après le 1er recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite, de mettre en place un recyclage plus fréquent.

■ ■ ■ Evaluation / Examen :

Une nouvelle carte est délivrée aux stagiaires

■ ■ ■ Lieu :

Dpt 92 et 77
Inter / intra

■ ■ ■ Dates :

Voir Planning ou
à la demande

■ ■ ■ Tarif :

Nous consulter



www.acte1formation.fr

